

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2012-01 du 19 mars 2012 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : ETSK1230227S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2010-25 en date du 15 octobre 2010 nommant M. Thierry SCHNEIDER en qualité de directeur de l'EFS Pays de la Loire,

Décide :

Article 1^{er}

M. Thierry SCHNEIDER, directeur de l'EFS Pays de la Loire, est nommé directeur par intérim de l'unité de thérapie génique Atlantic Bio Gmp de l'Établissement français du sang à compter du 1^{er} avril 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 19 mars 2012.

Le président de l'Établissement français du sang,
PR G. TOBELEM